

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 octobre 2024**

N° 241010104

CONSEIL MUNICIPAL - Désignation du représentant de la ville au sein du groupe de travail afin de prévenir toutes formes de violence faites aux enfants

L'an deux mil vingt quatre, le dix octobre à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 2 octobre 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - M. ALLAIS - M. BOMBLED - M. MOKHBI - Mme ALITA - M. PELLETIER - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - Mme TORDJMAN - Mme SAUSSURE-YOUNG - M. DAUDET - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. MASO - Mme JOUBERT - Mme POP - M. GIRY - Mme SCHAFFER - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIN - M. DELOFFRE - Mme CHAURNET .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 24

Représentés : 4

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 1

ABSENTS REPRESENTES Mme VILATA par Mme TORDJMAN - Mme GROUX par Mme CARTEAU - M. NKAMA par M. BOMBLED - M. SEHIL par M. AGGOUNE.

**ABSENTS NON EXCUSES Mme HERRATI.
SECRETAIRE Stéphane MASO**

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

CONSEIL MUNICIPAL - Désignation du représentant de la ville au sein du groupe de travail afin de prévenir toutes formes de violence faites aux enfants

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa délibération n°211216143 en date du 16 décembre 2021 portant Création d'un groupe de travail afin de prévenir toutes formes de violences faites aux enfants,

VU sa délibération n°241010101 en date du 10 octobre 2024 portant dérogation au vote à bulletin secret,

VU la labellisation « Ville amie des enfants » de la commune de Gentilly par l'UNICEF,

CONSIDERANT que l'enfance et la petite-enfance sont un des axes majeurs de l'action municipales et qu'à cet égard le travail de prévention autour de toutes formes de violences faites aux enfants est essentiel,

CONSIDERANT la création d'un groupe de travail sur la Protection de l'enfance contre toutes formes de violence, chargé de faire des propositions d'actions, de prévention et d'éducation contre toutes formes de violences faites aux enfants composé de membres des groupes au conseil municipal selon la représentation proportionnelle

CONSIDERANT qu'en raison d'un siège vacant, il convient de redésigner les membres du groupe de travail afin de prévenir toutes formes de violences faites aux enfants à la représentation proportionnelle au plus fort reste afin de pourvoir les sièges vacants,

CONSIDERANT que les listes doivent être déposées au plus tard le jour de la séance directement au Président de l'assemblée ;

CONSIDERANT que 1 liste a été déposée ;

APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 1^{er} octobre 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1er - **APPROUVE** les modalités de dépôt de la liste suivante :

Elisabeth HUSSON-LESPINASSE

Stéphane MASO

Marie JAY

Isabelle VILATA

Martine SAUSSURE YOUNG

Patrick MOKBHI

Mercédès CHAURNET

Benoît CRESPIEN

ENREGISTRE LES RESULTATS SUIVANTS

1er Tour de Scrutin

Nombre de Délégués à élire : 8

Nombre de Conseillers en Exercice.....29

Nombre de Votants.....27

Nombre d'abstentions.....0

Nombre de suffrages exprimés.....27

Majorité Absolue.....14

ONT OBTENU :

Elisabeth HUSSON-LESPINASSE.....27 Voix

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr/.....

Stéphane MASO.....27 Voix
Marie JAY.....27 Voix
Isabelle VILATA.....27 Voix
Martine SAUSSURE YOUNG.....27 Voix
Patrick MOKBHI.....27 Voix
Mercédès CHAURNET.....27 Voix
Benoît CRESPIEN.....27 Voix

SONT EN CONSEQUENCE ELUS :

Elisabeth HUSSON-LESPINASSE, Stéphane MASO, Marie JAY, Isabelle VILATA, Martine SAUSSURE YOUNG, Patrick MOKBHI, Mercedes CHAURNET, Benoît CRESPIEN pour siéger au sein du groupe de travail afin de prévenir toutes formes de violences faites aux enfants.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 14 octobre 2024
Reçu en préfecture le 14 octobre 2024
Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20241010-12183-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,
Et ont, au registre, signé les membres présents.

**LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE**

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .../...